

Aujourd'hui, les menaces à la démocratie prennent diverses formes. Pour nous aider à les contrer, nous demandons à nos ministres des Affaires étrangères de préparer, dans le cadre de la prochaine Assemblée générale de l'OEA, une Charte démocratique inter-américaine, laquelle renforcera les instruments de l'OEA pour la défense active d'une démocratie représentative*.

Notre engagement à l'égard du plein respect des droits de la personne et des libertés fondamentales est fondé sur des convictions et des principes partagés. Nous soutenons le renforcement et le perfectionnement de l'efficacité du système inter-américain des droits de la personne, qui inclut la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Nous chargeons la XXXI^e Assemblée générale de l'OEA d'envisager une augmentation adéquate des ressources pour les activités de la Commission et de la Cour en vue d'améliorer les mécanismes des droits de la personne et de promouvoir la mise en application des recommandations de la Commission et le respect des jugements de la Cour.

Nous réaffirmons notre engagement à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité grâce au recours efficace à des modes hémisphériques de règlement pacifique des différends et à l'adoption de mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. Nous appuyons et saluons les efforts déployés par l'OEA à ce propos. Nous réaffirmons notre pleine adhésion au principe qui oblige les États à s'abstenir de recourir à la menace ou à la force, en conformité avec le droit international. Fidèles aux principes du droit humanitaire international, nous condamnons énergiquement les attaques menées contre les populations civiles. Nous prendrons toutes les mesures à notre disposition pour que les enfants de nos pays ne participent pas à des conflits armés et nous condamnons l'utilisation d'enfants par des forces irrégulières. Nous réitérons que la subordination constitutionnelle des forces armées et des forces de sécurité aux autorités civiles légalement constituées de nos pays ainsi que le respect de l'état de droit de la part de toutes les institutions nationales et tous les secteurs de la société sont fondamentaux pour la démocratie. Nous nous efforcerons de limiter les dépenses militaires, tout en maintenant les effectifs correspondants à nos besoins légitimes en matière de sécurité, et nous encouragerons une meilleure transparence dans les acquisitions d'armes.

Nous réitérons notre engagement à faire face aux nouvelles menaces multidimensionnelles à la sécurité de nos sociétés. Soulignons parmi celles-ci, le problème mondial de la drogue et les crimes s'y rattachant, le trafic illicite et l'usage criminel des armes à feu, le danger croissant que représente le crime organisé et le problème général de la violence dans nos sociétés. Reconnaisant que la corruption mine les valeurs démocratiques fondamentales, ébranle la stabilité politique et nuit à la croissance économique, et, de ce fait, menace les intérêts vitaux dans notre hémisphère, nous nous engageons à raviver notre lutte contre la corruption. Nous reconnaissons également la nécessité d'améliorer les conditions favorables à la sécurité humaine à l'échelle de l'hémisphère.

* Le Venezuela réserve sa position.